



Code de vie de l'école de la Seigneurie

**À l'école de la Seigneurie, nous favorisons le respect, la responsabilisation et la persévérance.
Ceci permet de maintenir un climat agréable et propice au développement de l'enfant.**

Règles	Raisons
1. Je respecte les autres en gestes et en paroles.	- Être bien, en confiance et en sécurité; - Vivre dans un climat agréable et harmonieux; - Respecter les différences individuelles; - Me permettre de mieux apprendre; - Favoriser les relations positives avec l'entourage.
2. Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont à ma disposition.	- Vivre dans un milieu propre et agréable; - Assurer ma sécurité et celle des autres; - Profiter d'un matériel en bon état plus longtemps.
3. J'apporte à l'école uniquement le matériel nécessaire à mon travail scolaire.	- Être en mesure de bien suivre les cours; - Être plus attentif lorsque l'enseignant donne des explications; - Améliorer mes chances de réussite;
4. Je porte des vêtements selon les activités et les saisons.	- Me respecter moi-même et respecter les autres; - Assurer ma sécurité et celle des autres lors d'activités particulières; - Favoriser une bonne hygiène et une bonne santé.
5. Je me comporte de façon sécuritaire.	- Vivre dans un climat calme et agréable; - Favoriser ma sécurité et celle des autres.
6. Je suis ponctuel . (travaux, horaire, déplacements et transitions)	- Vivre dans un climat agréable, sécuritaire et harmonieux; - Assurer la qualité de ma participation aux activités.

◇ LIBELLÉ EXPLICITE
◇ L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation (Art.76 (2)LIP).
À l'école de la Seigneurie, toutes manifestations de violence physique et/ou verbale ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Voir annexes
◇ L'interdiction d'avoir, en sa possession, des substances et/ou des objets proscrits à l'école. Exemple: drogue, arme blanche, etc.

Conséquences positives

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Encouragements (verbaux et écrits) • Renforcement social immédiat • Annonce publique d'un bon geste • Note à l'agenda • Mention de progrès • Tableau d'honneur • Communication positive avec les parents (écrite ou verbale) en présence ou non de l'élève • Privilèges accordés | <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités accrues • Aide professionnelle pair-aidant • Temps libre en classe • Activités récompense • Temps privilège avec un adulte de l'école • Préparation et animation d'une activité • Possibilité de participer aux activités d'une autre classe • Dîner avec l'adulte de son choix (extérieur ou intérieur de l'école) |
|---|--|

Mesures d'aide	Conséquences éducatives	Conséquences éducatives et graduées
* Ces mesures et conséquences sont à titre indicatif et ne sont pas mises en ordre de priorité. Il est laissé au bon jugement de l'adulte responsable d'appliquer celles qu'il juge adéquate à la situation.		
• Rappel à l'élève de la règle avant une activité; • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; • Rencontre individuelle avec le titulaire; • Rencontre individuelle avec la direction de l'école; • Activité réparatrice du tort causé à la personne ou à l'environnement, supervisée par l'intervenant adulte (accompagnement de l'élève); • Démarche de réparation; • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; • Contrat personnalisé avec renforcement positif; • Feuille de route pour permettre à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; • Référence aux professionnels concernés, avec l'accord des parents; • Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (et/ou tout autre intervenant de l'école); • Mise en place d'un plan d'intervention; • Communications régulières entre l'école et la maison; • Contrat particulier «école-maison »; • Soutien au développement des habiletés sociales; • Rencontre avec le TES; • Tutorat / Mentorat; • Pratique guidée (coaching); • Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; • Aide aux devoirs; • Répit conseil / Répit transit; • Guichet jeunesse CSSS.	• Geste réparateur; • Temps de retrait - perte de privilège; • Fiche de réflexion; • Perte d'une récréation; • Retrait de la classe avec travail supervisé.	• Avertissement (verbal ou écrit); • Rappel du comportement attendu; • Retrait de privilège; • Reprise du temps perdu; • Rencontre élève-intervenant de l'école; • Réflexion écrite; • Illustration écrite de la situation (dessin) et explications; • Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; • Copie personnalisée et reliée à la situation; • Communication avec les parents (par l'élève ou l'intervenant); • Rencontre élève-parent et autre intervenant adulte; • Travail personnel de recherche; • Présentation du travail de recherche; • Obligation de porter des vêtements fournis par l'école; • Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; • Remboursement ou remplacement du matériel; • Travaux communautaires; • Retenue pendant ou après les heures de cours; • Retrait ou isolement; • Rencontre avec le policier éducateur; • Suspension provisoire; • Possibilité d'expulsion définitive.

Modalité de communication

Lors d'un manquement mineur, les parents sont informés de l'infraction de leur enfant à une règle du code de vie par un billet d'information transmis dans l'agenda.

Pour un manquement majeur, les parents seront avisés par un billet d'information ainsi qu'un appel téléphonique. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

Les billets de manquement sont utilisés à la fois par les intervenants de l'école et du service de garde.

École

Date: _____					
Règle #1	☐	Règle #2	☐	Règle #3	☐
Règle #4	☐	Règle #5	☐	Règle #6	☐
<u>Commentaires:</u> 					
_____ Signature de l'intervenant					
_____ Signature du parent					

Service de garde

Date: _____					
Règle #1	☐	Règle #2	☐	Règle #3	☐
Règle #4	☐	Règle #5	☐	Règle #6	☐
<u>Commentaires:</u> 					
_____ Signature de l'intervenant					
_____ Signature du parent					

Je m'engage à respecter les règles de vie de l'école. Ces règles devront être respectées en tout temps et quel que soit l'adulte qui intervient.

Je lui assure ma collaboration.

Signature de l'élève: _____

Signature du parent: _____